

TECHNIQUE ET RECHERCHE

QUESTIONS-RÉPONSES FNTP SUR LE CORONAVIRUS

Retrouvez le **recueil des principales questions matériel et transport posées** par les adhérents de la FNTP dans le contexte d'épidémie de Coronavirus et les réponses qui y sont apportées.

L'ensemble des informations sont actualisées au jour le jour en fonction de l'évolution de la situation.

Table des matières

Retrouvez le recueil des principales questions matériel et transport posées par les adhérents de la FNTP dans le contexte d'épidémie de Coronavirus et les réponses qui y sont apportées.....	1
Rappel des pièces.....	1
1. Circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes.....	2
2. Vérifications générales périodiques des machines.....	2
3. Le contrôle technique des véhicules légers et des véhicules poids lourds.....	2

La FNTP vous invite à consulter les sources officielles d'informations provenant des sites internet :

- du journal officiel ([l'arrêté du 19 mars 2020](#)), publié le 20 mars 2020 sur l'ensemble des interdictions de circulation ;

Plus spécifiquement, vous pouvez retrouver les annonces, courriers et autres communiqués publiés :

- courrier [adressés à l'administration afin d'obtenir une dérogation](#) par La FNTP, mais aussi DLR, UFL et EVOLIS le 23 mars 2020 ;
- liste des centres de contrôle technique ouverts, [Vous pouvez visualiser la carte des centres de contrôle technique ouverts sur le site Bison Futé](#).

Pour toute question, adressez-vous à dtr3@fntp.fr

1. Circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes

L'arrêté du 19 mars 2020, publié au journal officiel du 20 mars 2020, lève jusqu'au 20 avril 2020 l'ensemble des interdictions de circulation prévues par l'arrêté du 2 mars 2015 relatif à la circulation des véhicules (plus de 7,5 tonnes) de transport de marchandises à certaines périodes.

Tous les poids-lourds de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge, assurant le transport de marchandise, sont autorisés à circuler sans restriction, et ce jusqu'au 20 avril 2020.

(Article publié le 24 mars 2020)

2. Vérifications générales périodiques des machines

Conformément à l'article R4323-23 du code du travail, les équipements de travail doivent être soumis à des Vérifications Générales Périodiques (VGP) afin que soit décelée en temps utile toute détérioration susceptible de créer des dangers.

Les matériels dont les VGP ne sont pas à jour ne doivent donc pas être utilisés.

Dans l'actuel contexte lié au COVID 19, certains rencontrent un problème relatif au maintien en conformité des engins de chantier et des matériels de levage ou de manutention ; les organismes de contrôle pour les visites générales périodiques étant bien souvent à l'arrêt.

Il n'existe pas de dérogation permettant de contourner cette situation.

La FNTP, mais aussi DLR, UFL et EVOLIS se sont [adressés à l'administration afin d'obtenir une dérogation](#).

La FNTP vous fera connaître les suites à ce courrier dans les meilleurs délais.

(Article publié le 24 mars 2020)

3. Le contrôle technique des véhicules légers et des véhicules poids lourds

« La crise sanitaire liée au COVID-19, accompagnée de la fermeture d'un grand nombre de centres de contrôles techniques, a suscité beaucoup de questionnement quant à l'arrivée à échéance de contrôles techniques obligatoires des véhicules.

En conséquence, La Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Elisabeth Borne, confirme ([via un courrier daté du 23 mars 2020](#)), que les centres de contrôle technique en capacité de respecter les mesures sanitaires restent ouverts, afin de continuer à contribuer fortement à la sécurité routière. La ministre indique également qu'il est prévu des délais pour réaliser les contrôles techniques :

- une tolérance de **trois mois** est accordée pour les contrôles techniques et contre-visites des **véhicules légers**

- une tolérance de **15 jours** est accordée pour les contrôles techniques et contre-visites des **véhicules poids lourds**

Un arrêté actant ces reports sera publié au Journal Officiel prochainement.

[Vous pouvez visualiser la carte des centres de contrôle technique ouverts sur le site Bison Futé.](#) »

(Article publié le 25 mars 2020)